



**AVIS SPECIFIQUE DE PASSATION DES MARCHES (ASPM)**

Nom du marché : **Consultant pour la Mise en œuvre des Activités d'Appui à l'Entreprenariat Féminin dans le Domaine de l'Electricité RFP Réf. PP1-COM-GSIP-01**

Nom du projet : Millennium Challenge Account-Bénin II

Type d'avis : Demande de Proposition (DP) – SFQC

Information Générale Pays :  
Pays : Bénin

Ville/Localité : Cotonou

Avis/Numéro de Contrat : RFP/PP1-COM-GSIP-01

Date de publication : 15 février 2018

Date limite : 29 mars 2018

Agence de financement : (MCC) Millennium Challenge Corporation

Acheteur : (MCA) Millennium Challenge Account-Bénin II

Langue d'origine : Français

Information de Contact  
Adresse : Gabriel DEGBEGNI  
Coordonnateur National  
Millennium Challenge Account - Bénin II  
Immeuble Kouglénou, 3ème étage  
Domaine de l'OCBN Derrière la Compagnie Territoriale de  
Gendarmerie du Littoral Cotonou, République du Bénin

Email : [info@mcabenin2.bj](mailto:info@mcabenin2.bj)  
Web Site : <http://www.mcabenin2.bj>

Type de marchés : Services  
Code du marché : 09310000 – Electricité  
79400000 – Conseil en affaire et en gestion et services connexes

1. Le Millennium Challenge Corporation (« MCC ») et le Gouvernement du BENIN («Gouvernement» ou «[GdeBénin]») ont signé un Compact Millennium Challenge Account («Compact») visant une aide du Millennium Challenge Account d'environ 375 000 000 dollars US («Financement MCC») destinée à contribuer à la réduction de la pauvreté par la croissance économique au BENIN. Le Gouvernement, agissant par l'intermédiaire du Millennium Challenge Account Bénin II (MCA-BENIN II) («Entité MCA»), se propose d'affecter une partie du Financement MCC au règlement des paiements autorisés au titre du marché visé par la présente Demande de Propositions. Tout paiement effectué au titre du marché envisagé sera soumis, à tous égards, aux termes et conditions du Compact et documents associés, y compris aux restrictions relatives à l'utilisation et aux conditions de décaissement du Financement MCC. Aucune partie autre que le Gouvernement et l'Entité MCA ne pourra se prévaloir du Compact ni prétendre au produit du financement du MCC.
2. Le programme énergétique du Bénin comprend quatre (4) projets à savoir : (i) Projet de Réformes Politiques et de Renforcement Institutionnel ; (ii) Projet de Production d'Electricité ; (iii) Projet de Distribution d'Electricité ; et (iv) Projet d'Accès à l'Electricité Hors Réseau. L'objectif du programme est d'accroître la productivité et la production de l'entreprise, de générer davantage de possibilités économiques pour les ménages et d'améliorer la capacité de fournir des services publics et sociaux en améliorant la quantité et la qualité de l'approvisionnement de l'électricité. Le Compact sera exécuté sur une période de cinq années après l'entrée en vigueur. Le Compact énergétique du Bénin est entré en vigueur le 22 juin 2017.
3. Cette DP vient compléter l'amendement N°1 de l'Avis général de passation des marchés N°1 du Compact qui a été publié sur dgMarket le 08 février 2018, dans la base de données en ligne UN Development Business («UNDB») du 13 février 2018, sur le site Internet de MCA Bénin II, [www.mcabenin2.bj](http://www.mcabenin2.bj) le 08 février 2018 et dans la presse locale «La Nation» et «Le Matinal» du 12 février 2018.
4. MCA-Benin II agissant au nom du Gouvernement du Bénin invite maintenant les cabinets de consultants qualifiés, expérimentés et éligibles à lui soumettre des propositions pour fournir les services de Consultant pour **la Mise en œuvre des Activités d'Appui à l'Entrepreneuriat Féminin dans le Domaine de l'Electricité.**
5. La Demande de Propositions («DP») est ouverte à toutes les entités ou personnes éligibles («Consultants») qui souhaitent soumissionner. Les formes d'association admises entre Consultants sont la coentreprise et le contrat de sous-traitance visant la prestation de services de consultants dans le but de mettre en commun de manière complémentaire les domaines d'expertise respectifs des Consultants s'associant et d'optimiser leur capacité à exécuter leurs obligations et à réaliser leur mission avec succès.
6. Les services de consultants et le marché qui devrait être attribué portent sur une période de vingt-quatre (24) mois comprenant :
  - Une période de base de vingt-et-un (21) mois ;
  - Une période optionnelle de trois (03) mois.



7. Un Consultant sera choisi conformément à la méthode de Sélection Fondée sur la Qualité et le Coût (SFQC), procédure d'évaluation exposée dans les sections de la DP conformément aux « Directives du Programme de MCC en matière de Passation des Marchés » disponibles sur le site Internet de MCC : [www.mcc.gov](http://www.mcc.gov).
8. Le Dossier de DP comprend les sections suivantes :

## **PARTIE 1 – PROPOSITIONS ET PROCEDURES DE SELECTION**

**Section I Instructions aux Consultants :** Cette section apporte aux Consultants potentiels des informations destinées à les aider à préparer leurs propositions ; Elle apporte également des informations sur la soumission, sur l'ouverture des plis, sur l'évaluation des propositions et sur la procédure d'adjudication ; **Section II Données particulières de la Proposition :** Cette section comprend des dispositions propres au présent marché, qui complètent les informations de la section 1 - Instructions aux Consultants ; **Section III Qualification et Critères d'Evaluation :** Cette section définit les qualifications requises du Consultant et les critères d'évaluation de la Proposition ; **Section IV A Formulaires de proposition technique :** Cette section contient les Formulaires de Proposition Technique à remplir par tout Consultant potentiel et à remettre, dans une enveloppe séparée, avec l'ensemble des documents formant la Proposition intégrale du Consultant potentiel ; **Section IV B Formulaires de proposition financière :** Formulaires de Proposition Financière. Cette section contient les Formulaires de Proposition Financière à remplir par les consultants potentiels et à remettre dans une enveloppe séparée, avec l'ensemble des documents formant la Proposition intégrale du consultant ; **Section V Termes de Références :** Cette Section contient les détails sur les Termes de référence décrivant la nature, les tâches et les devoirs devant être accomplis par le Consultant.

9. Les Consultants potentiels intéressés à soumettre une Proposition doivent exprimer leur intérêt par courriel, en indiquant les coordonnées complètes du Cabinet, à MCA-Benin II, attention Agence de Passation des Marchés, à travers [info-benin@charleskendall.com](mailto:info-benin@charleskendall.com) et copie à [info@mcabenin2.bj](mailto:info@mcabenin2.bj) et télécharger le document à partir du site : [www.mcabenin2.bj](http://www.mcabenin2.bj). L'enregistrement des consultants intéressés leur permettra de recevoir directement les éventuels compléments d'informations et/ou mise à jour de la Demande de propositions (DP).

Après avoir téléchargé la DP, veuillez-nous en informer par écrit ou par courrier électronique à l'adresse ci-dessus que vous soumettriez une proposition seule ou en association.

10. La date limite de dépôt des Propositions est le **29 mars 2018 à 10 heures**, heure locale de Cotonou, Bénin. Les Propositions déposées au-delà du délai limite ne seront pas prises en considération et seront retournées non ouvertes. Veuillez noter que les soumissions par voie électronique ne sont pas acceptées. Les soumissionnaires devraient être conscients du fait que la distance et les formalités d'accès au bureau de MCA-Bénin II peuvent exiger plus de temps que prévu.

**Adresse de MCA-Benin II :**

Millennium Challenge Account Bénin II (MCA-Benin II),  
Attention : **Agence de Passation des Marchés**,  
Immeuble Kouglénou, 3e étage,  
Domaine de l'OCBN Derrière la Compagnie Territoriale de Gendarmerie du Littoral  
Email : [info-benin@charleskendall.com](mailto:info-benin@charleskendall.com) et copie à [info@mcabenin2.bj](mailto:info@mcabenin2.bj).

  
  
**Gabriel DEGBEGNI**  
**Coordonnateur National**